

## L'action méconnue des Nations Unies...

*Les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont bien connues. Mais ses nombreuses autres manifestations dans notre vie de tous les jours le sont généralement moins. La présente brochure tente de montrer comment l'ONU, par sa structure et son action, s'emploie à créer un monde meilleur pour tous.*

*L'ONU est au cœur de l'action entreprise au niveau mondial pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée. Plus de 30 organisations apparentées, que l'on regroupe sous le terme « système des Nations Unies », collaborent à cette tâche. Sans relâche, l'ONU et sa famille d'organisations s'efforcent de promouvoir le respect des droits de l'homme, de protéger l'environnement et de lutter contre la maladie et la pauvreté. Ce sont les organismes des Nations Unies qui définissent les normes de sécurité et d'efficacité des transports aériens et contribuent à améliorer les télécommunications et à défendre le consommateur. L'ONU mène aussi les campagnes internationales de lutte contre le trafic des drogues et le terrorisme. Dans le monde entier, le système des Nations Unies vient en aide aux réfugiés, met sur pied des programmes de déminage, aide à développer la production alimentaire et mène la lutte contre le sida.*

*En septembre 2005, les États Membres des Nations Unies se retrouveront à New York à la fois pour célébrer le soixantième anniversaire de l'organisation mondiale et pour planifier la concrétisation de l'idéal collectif consacré dans la Déclaration du Millénaire de septembre 2000. À cette époque, les États Membres, représentés au plus haut niveau — par 147 chefs d'État et de gouvernement —, avaient fixé des objectifs mesurables dans tous les domaines d'activité de l'ONU. Aujourd'hui, la communauté internationale tient un deuxième sommet de haut niveau pour s'assurer que ces objectifs seront atteints. À cette fin, le Secrétaire général a recommandé une série de changements visant à obtenir des résultats qui soient de l'ordre du possible. Dans son rapport Dans une liberté plus grande, il a demandé que l'on adopte des mesures spécifiques dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme et que l'on renouvelle les institutions internationales, ONU comprise, pour réaliser plus facilement ces objectifs prioritaires. (Le texte intégral de ce rapport est disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/largerfreedom/>.)*

# CONTENTS

L'action méconnue des Nations Unies...	1
<b>1. COMMENT L'ONU FONCTIONNE.....</b>	<b>3</b>
L'Assemblée générale	3
Le Conseil de sécurité	4
Le Conseil économique et social	5
Le Conseil de tutelle	6
La Cour internationale de Justice	6
Le Secrétariat	7
Le système des Nations Unies	7
<b>2. CE QUE L'ONU FAIT POUR LA PAIX.....</b>	<b>9</b>
Désarmement	10
Rétablissement de la paix	11
Consolidation de la paix	12
Maintien de la paix	12
L'action de l'ONU en faveur de la paix	13
<b>3.</b>	
<b>CE QUE L'ONU FAIT POUR LA JUSTICE, LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT INTERNATIONAL.....</b>	<b>19</b>
Droits de l'homme	19
Droit international	21
En finir avec l'impunité	22
Autres mesures en faveur de la justice et de l'égalité des chances	23
<b>4.</b>	
<b>CE QUE L'ONU FAIT POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE .....</b>	<b>24</b>
Aide d'urgence	24
Action humanitaire	25
Réfugiés palestiniens	27
<b>5. CE QUE L'ONU FAIT POUR LE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>28</b>
Définition d'un programme d'action	28
Aide au développement	29
Mise en commun des ressources	31
<b>INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.....</b>	<b>33</b>

# 1.

## COMMENT L'ONU FONCTIONNE

L'Organisation des Nations Unies a été fondée le 24 octobre 1945 par 51 pays déterminés à préserver la paix grâce à la coopération internationale et à la sécurité collective. Aujourd'hui, elle compte 191 Membres, soit la quasi-totalité des nations du monde.

Un État qui devient Membre de l'ONU accepte les obligations imposées par la Charte des Nations Unies, traité international qui énonce les principes de base des relations entre pays. En vertu de la Charte, les buts de l'ONU sont au nombre de quatre : maintenir la paix et la sécurité internationales, développer des relations amicales entre les nations, coopérer à la recherche d'une solution aux problèmes internationaux en encourageant le respect des droits de l'homme, et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial et elle ne légifère pas. Elle offre toutefois les moyens de contribuer au règlement des conflits internationaux et de formuler des politiques sur des questions qui nous intéressent tous. Tous ses États Membres — grands ou petits, riches ou pauvres, quel que soit leur système politique ou social — ont leur mot à dire et disposent d'une voix et d'un vote.

L'ONU compte six organes principaux. Cinq d'entre eux — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et le Secrétariat — sont regroupés au Siège à New York. Le sixième, la Cour internationale de Justice, a son siège à La Haye (Pays-Bas).

### L'Assemblée générale

Tous les États Membres de l'ONU sont représentés à l'Assemblée générale, parlement des nations qui se réunit régulièrement et en sessions extraordinaires pour examiner les problèmes les plus urgents de l'humanité. Chaque État Membre dispose d'une voix. Les décisions concernant des questions essentielles comme le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'admission de nouveaux Membres ou le budget de l'Organisation sont prises à la majorité des deux tiers. Les autres sont prises à la majorité simple. Depuis quelques années, les États Membres s'efforcent de prendre les décisions par consensus au lieu de procéder à un vote officiel. L'Assemblée ne peut imposer aucune mesure à un État, mais ses recommandations constituent une indication importante de l'opinion mondiale et représentent l'autorité morale de la communauté des nations.

Au cours de la partie principale de sa session de 2004, l'Assemblée s'est penchée sur plus de 150 questions différentes, notamment la -réforme de l'ONU, le rétablissement du respect de la légalité, les besoins des petits États insulaires en développement, les changements climatiques et les risques humanitaires qui leur sont associés et la participation de tous les États au système commercial mondial. Elle a examiné la situa-

tion de nombreux pays et régions, notamment celles de l'Iraq et de la région soudanaise du Darfour.

La soixantième session de l'Assemblée générale, en 2005, sera marquée par un temps fort : l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire de 2000 par les dirigeants du monde entier. Ceux-ci devront décider de la suite à donner à la série de recommandations formulées par le Secrétaire général en vue de réduire la pauvreté, faire face aux menaces à la sécurité, mettre fin aux violations des droits de l'homme et approuver des réformes importantes visant à renforcer le fonctionnement de l'ONU.

L'Assemblée tient sa session ordinaire annuelle de septembre à décembre. Elle peut la reprendre si besoin est, ou consacrer une session extraordinaire ou une session extraordinaire d'urgence à des problèmes particuliers. Ses travaux sont également menés par ses six grandes commissions, d'autres organes subsidiaires, ainsi que par le Secrétariat de l'ONU.

## Le Conseil de sécurité

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il peut se réunir à tout moment, chaque fois que la paix est menacée. Aux termes de la Charte, tous les États Membres sont tenus d'exécuter ses décisions.

Le Conseil se compose de 15 membres. Cinq d'entre eux (la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) sont membres permanents. Les 10 autres sont élus par l'Assemblée générale pour deux ans. Les États Membres continuent d'examiner la possibilité de modifier la composition et les méthodes de travail du Conseil pour tenir compte des réalités politiques et économiques actuelles.

Les décisions du Conseil sont prises par un vote affirmatif de neuf membres et, sauf pour les questions de procédure, aucune décision ne peut être prise si un membre permanent émet un vote négatif ou veto.

Lorsque le Conseil est saisi d'une question qui met la paix internationale en danger, il commence par rechercher les moyens de régler le différend de manière pacifique. Il peut entreprendre une médiation ou énoncer les principes d'un règlement. En cas de combats, le Conseil s'efforce d'obtenir un cessez-le-feu. Il peut envoyer une mission de maintien de la paix pour aider les parties à observer la trêve et séparer les forces en présence.

Le Conseil peut prendre des mesures pour faire appliquer ses décisions. Il peut imposer des sanctions économiques ou ordonner un embargo sur les armes. En de rares occasions, il a autorisé les États Membres à employer « tous les moyens nécessaires », y compris une action militaire collective, pour faire appliquer ses décisions.

Le Conseil recommande en outre à l'Assemblée un candidat au poste de Secrétaire général et formule des recommandations sur l'admission de nouveaux Membres à

l'ONU.

## Le Conseil économique et social

Agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social coordonne les activités économiques et sociales du système des Nations Unies. Instance suprême pour l'examen des questions économiques et sociales internationales et la formulation de grandes orientations, il est le principal artisan de la coopération internationale pour le développement. Il tient par ailleurs des consultations avec les organisations non gouvernementales (ONG), maintenant ainsi un lien indispensable entre l'ONU et la société civile.

Le Conseil se compose de 54 membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale. Il se réunit pendant toute l'année et tient une session de fond annuelle, en juillet, alternativement à New York et à Genève. Cette session comporte une réunion au niveau ministériel, au cours de laquelle sont examinées les grandes questions économiques, sociales et humanitaires.

Les organes subsidiaires du Conseil se réunissent régulièrement et lui rendent compte de leurs travaux. La Commission des droits de l'homme, par exemple, suit de près la façon dont les droits fondamentaux sont respectés dans le monde entier. D'autres organes s'occupent de questions telles que le développement social, la condition de la femme, la prévention de la délinquance et le développement durable. Cinq commissions régionales ont pour mission de favoriser le développement et la coopération dans leurs régions respectives.

## Le Conseil de tutelle

Le Conseil de tutelle a été constitué pour assurer la supervision internationale de 11 territoires sous tutelle administrés par sept États Membres et veiller à ce que les mesures voulues soient prises pour préparer ces territoires à l'autonomie ou à l'indépendance. En 1994, tous les territoires sous tutelle avaient accédé à l'autonomie ou à l'indépendance, soit en tant qu'État distinct, soit par leur union à un État indépendant voisin. Le dernier à le faire a été le territoire sous tutelle des Îles du Pacifique — les Palaos —, administré par les États-Unis, qui est devenu cette année-là le 185<sup>e</sup> État Membre.

Ayant mené sa tâche à bien, le Conseil de tutelle se compose à présent des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il a modifié son règlement intérieur de façon à pouvoir se réunir lorsque les circonstances l'exigent.

## La Cour internationale de Justice

La Cour internationale de Justice (dite aussi Cour mondiale) est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Ses 15 juges sont élus simultanément et indépendamment par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. La Cour statue sur les différends entre pays, sur la base de la participation volontaire des États concernés. Une fois qu'un

État a accepté de prendre part à un procès, il est tenu de se conformer à la décision de la Cour. La Cour donne également des avis consultatifs à l'ONU et à ses institutions spécialisées.

## Le Secrétariat

Le Secrétariat exécute les tâches techniques et administratives dont le chargent l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes. Il est dirigé par le Secrétaire général, qui en assure l'orientation administrative d'ensemble.

Le Secrétariat se compose actuellement de départements et de bureaux dont l'effectif total — environ 7 500 personnes dont les postes sont financés à l'aide du budget ordinaire — provient de quelque 170 pays. Outre le Siège de l'ONU à New York, le Secrétariat comprend, entre autres, les Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi.

## Le système des Nations Unies

Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et 13 autres organisations indépendantes, appelées « institutions spécialisées », sont reliés à l'ONU par des accords de coopération. Ces institutions, au nombre desquelles figurent l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation de l'aviation civile internationale, sont des organes autonomes créés par des accords intergouvernementaux. Elles jouent un très grand rôle au niveau international dans les domaines économique, social et culturel, ainsi qu'en matière d'éducation, de santé et autres domaines apparentés. Certaines d'entre elles, comme l'Organisation internationale du Travail et l'Union postale universelle, sont antérieures à l'ONU elle-même.

En outre, plusieurs bureaux, programmes et fonds des Nations Unies — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) — œuvrent à l'amélioration de la situation économique et sociale des peuples du monde entier. Ils relèvent de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social.

Toutes ces organisations ont leurs propres organes directeurs, budget et secrétariat. Elles constituent avec l'ONU ce que l'on appelle le système des Nations Unies. Ensemble, elles fournissent une assistance technique et d'autres formes d'aide concrète dans quasiment tous les domaines économiques et sociaux.

## 2. CE QUE L'ONU FAIT POUR LA PAIX

La préservation de la paix mondiale est l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Aux termes de la Charte, les États Membres s'engagent à régler leurs différends par des moyens pacifiques et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre d'autres États.

Au fil des ans, l'ONU a contribué de façon non négligeable à désamorcer des crises internationales et à régler des conflits qui n'avaient que trop duré. Elle a mené des opérations complexes, notamment en matière de rétablissement ou de maintien de la paix et d'assistance humanitaire. Elle s'est aussi employée à prévenir des conflits. Au lendemain d'un conflit, elle tente de plus en plus de s'attaquer aux causes profondes de la guerre et de jeter les fondements d'une paix durable.

Les efforts déployés par l'ONU ont produit des résultats spectaculaires. L'ONU a aidé à désamorcer la crise des missiles cubains en 1962 ainsi que la crise au Moyen-Orient en 1973. En 1988, un règlement pacifique parrainé par l'ONU a mis fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq et, l'année suivante, des négociations menées sous l'égide de l'ONU ont abouti au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Au cours des années 90, l'ONU a contribué à rétablir la souveraineté du Koweït et joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour mettre un terme aux guerres civiles au Cambodge, en El Salvador, au Guatemala et au Mozambique, ainsi que pour régler ou contenir des conflits dans un certain nombre d'autres pays.

Lorsqu'en septembre 1999, à la suite du vote organisé sur l'autodétermination, une campagne de violence a contraint quelque 200 000 Timorais orientaux à fuir leurs foyers, l'ONU a autorisé l'envoi d'une force de sécurité internationale qui a aidé à rétablir l'ordre. L'Autorité provisoire des Nations Unies a ensuite géré la transition du territoire vers l'indépendance, à laquelle il a accédé le 20 mai 2002 en tant que Timor-Leste. Lors des attentats terroristes commis contre les États-Unis le 11 septembre 2001, le Conseil de sécurité a réagi promptement, adoptant une résolution d'une large portée qui oblige les États à veiller à ce que toutes les personnes qui participent au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apportent un appui soient traduites en justice.

## Désarmement

Parmi les principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies figurent l'arrêt de la prolifération des armes ainsi que la réduction et, à terme, l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Cadre permanent de négociations sur le désarmement, l'ONU n'a cessé de faire des recommandations et de prendre l'initiative d'études sur la question. Elle soutient les négociations multilatérales qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement et dans d'autres organes internationaux. Ces négociations ont abouti à des accords tels le Traité sur la non-prolifération nucléaire (1968), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996) et des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

D'autres traités interdisent la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques (1992) et d'armes bactériologiques (1972); interdisent de placer des armes nucléaires sur le fond des mers et des océans (1971) et dans l'espace extra-atmosphérique (1967); et interdisent ou limitent l'emploi de certains autres types d'armement. En février 2005, 144 États étaient devenus parties à la Convention d'Ottawa de 1997 interdisant les mines antipersonnel. L'ONU encourage toutes les na-

tions à adhérer à cette convention et aux autres traités interdisant les armes de guerre destructrices. Elle appuie également les initiatives visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, armes de choix dans la plupart des conflits à travers le monde. Le Registre des armes classiques et le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires contribuent à améliorer la transparence dans ce domaine.

Grâce à un système d'accords de garanties, l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le siège est à Vienne, veille à ce que l'équipement et le matériel nucléaires destinés à des usages pacifiques ne soient pas détournés à des fins militaires. Et, à La Haye, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques recueille des informations à l'échelle mondiale sur les installations de fabrication de produits chimiques et procède à des inspections de routine pour veiller au respect de la Convention sur les armes chimiques.

## Rétablissement de la paix

L'ONU met en œuvre des moyens diplomatiques pour rétablir la paix en amenant les parties à un conflit à s'entendre. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité peut par exemple recommander aux parties d'emprunter la voie de la négociation ou encore de recourir à la Cour internationale de Justice pour éviter un conflit, rétablir la paix ou encore parvenir à la paix.

Le Secrétaire général joue, lui aussi, un rôle important dans le domaine du maintien de la paix. Il peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Il peut user de ses *bons offices* en tant que médiateur ou recourir à la *diplomatie discrète* dans les coulisses, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'envoyés spéciaux. Le Secrétaire général recourt également à la *diplomatie préventive* dont l'objet est de régler les différends avant qu'ils ne dégénèrent.

## Consolidation de la paix

L'ONU s'intéresse de plus en plus aux causes profondes des conflits.

L'assistance au développement est un élément clef de la consolidation de la paix. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des pays donateurs, des pays hôtes et des ONG, l'ONU s'efforce de promouvoir la bonne gouvernance, le maintien de l'ordre public, l'organisation d'élections et les droits de l'homme, dans des pays qui se trouvent dans une situation difficile au lendemain d'un conflit. Elle aide, par ailleurs, ces pays à rétablir les services dans des domaines qui ont été perturbés par la guerre comme l'administration, la santé, l'éducation, etc.

Certaines de ces activités, notamment la supervision des élections qui se sont tenues en 1989 en Namibie, le programme de déminage au Mozambique et la formation de la police civile en Haïti, se déroulent dans le cadre d'une opération de maintien de la paix et peuvent se poursuivre après la liquidation de l'opération en question. D'autres

sont exécutées à la demande de gouvernements — comme en Guinée-Bissau où l'ONU a un bureau d'appui pour la consolidation de la paix.

## Maintien de la paix

Le Conseil de sécurité approuve les opérations de maintien de la paix, dont il définit la portée et le mandat dans le cadre de ses initiatives en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les tâches à accomplir présentent le plus souvent un caractère militaire : il s'agit par exemple de surveiller un cessez-le-feu ou de créer une zone tampon pendant que les négociateurs recherchent une solution à long terme. D'autres opérations font appel à des policiers civils ou à du personnel civil chargé de contribuer à l'organisation d'élections ou à la surveillance du respect des droits de l'homme. D'autres encore ont été déployées pour surveiller la mise en œuvre d'accords de paix en coopération avec les forces de maintien de la paix d'organisations régionales.

Une opération de maintien de la paix peut durer quelques mois ou des dizaines d'années. L'opération de l'ONU sur la ligne du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan dans l'État du Jammu-et-Cachemire, par exemple, a été établie en 1949 et des soldats de la paix sont présents à Chypre depuis 1964. En revanche, il a fallu un peu plus d'un mois à l'ONU, en 1994, pour mener à bien sa mission dans la bande d'Aouzou entre la Libye et le Tchad.

Depuis le premier déploiement de soldats du maintien de la paix par l'ONU en 1948, 130 pays ont volontairement fourni plus d'un million de militaires, de policiers et de civils, qui ont participé, tout comme des milliers de civils, à une soixantaine d'opérations. En février 2005, 103 pays fournissaient près de 67 000 Casques bleus, ce qui constitue un chiffre record.

## L'action de l'ONU en faveur de la paix

### *En Afrique*

Les initiatives de paix prises par l'ONU ont connu des formes très diverses au fil des années, notamment la longue campagne contre l'apartheid en Afrique du Sud, le soutien actif à l'indépendance de la Namibie, un certain nombre de missions de soutien aux élections et 23 opérations de maintien de la paix. Les opérations les plus récentes ont été lancées au Libéria en 2003, en Côte d'Ivoire et au Burundi en 2004 et au Soudan en mars 2005.

Bien entendu, l'ONU s'était déjà rendue sur le terrain au Soudan pour faire face à ce que le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence avait appelé la plus grave des crises humanitaires causées par l'homme dans le monde. La communauté humanitaire mondiale, y compris l'ONU, des organisations non gouvernementales et la famille des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avait déjà dépêché dans le pays 9 000 agents humanitaires, dont près d'un millier -recrutés sur le plan -international. Et en mars 2005, ayant conclu à des violations massives des droits de l'homme, le Conseil de sécurité a déféré au Procureur de la Cour pénale internationale la situation dans la région soudanaise du Darfour depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

L'ONU a également entrepris de vastes efforts diplomatiques pour établir la paix dans la région des Grands Lacs et elle aide, en ce moment, à préparer un référendum sur l'avenir du Sahara occidental. Ailleurs en Afrique, les missions de l'ONU sur le terrain poursuivent leurs activités de consolidation de la paix en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, en Somalie et en Afrique de l'Ouest.

### ***En Asie et dans le Pacifique***

Depuis 2002, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) s'efforce de promouvoir la réconciliation nationale et de mener à bien les tâches confiées à l'ONU par l'Accord de Bonn de 2001, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des sexes, ainsi que de gérer l'ensemble des opérations humanitaires, des secours d'urgence et des activités de relèvement et de reconstruction en Afghanistan, en coordination avec le Gouvernement afghan.

La MANUA chapeaute toutes les activités menées par l'ONU en Afghanistan, y compris celles des 16 institutions des Nations Unies qui travaillent avec leurs partenaires gouvernementaux au sein de l'État afghan ainsi qu'avec les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

Lorsque la mission de maintien de la paix a pris fin au Tadjikistan en 2000, un bureau des Nations Unies a été ouvert pour offrir un cadre et une direction politiques aux diverses activités de consolidation de la paix. Et des observateurs militaires des Nations Unies continuent de surveiller la ligne du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan dans l'État de Jammu-et-Cachemire.

Au Timor oriental, les pourparlers menés sous l'égide de l'ONU entre l'Indonésie et le Portugal ont abouti, en mai 1999, à un accord qui a ouvert la voie à une consultation de la population sur le statut du territoire. L'ONU a supervisé les inscriptions sur les listes électorales qui ont débouché sur le scrutin d'août 1999 au cours duquel 78 % des Timorais de l'Est ont voté pour l'indépendance, ouvrant la voie à la création de l'État indépendant du Timor-Leste le 20 mai 2002. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) demeure dans le pays pour y faciliter la mise en place des structures administratives de base, notamment du système judiciaire et des autorités de police, tout en contribuant à maintenir la stabilité et la sécurité.

L'ONU a également aidé le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville à parvenir à un accord global sur l'autonomie, le référendum et l'élimination des armes.

### ***En Europe***

La force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre continue d'assurer la surveillance des lignes de cessez-le-feu, de préserver la zone tampon et de mener des activités humanitaires dans cette île divisée. Sa présence crée un climat favorable aux efforts diplomatiques déployés par le Secrétaire général et ses conseillers spéciaux en vue de promouvoir les négociations et de parvenir à un règlement global.

L'ONU a œuvré sans relâche au règlement du conflit dans l'ex-Yougoslavie tout en fournissant des secours à des millions de personnes. De 1992 à 1995, les Casques bleus ont aidé à rétablir la paix et la sécurité en Croatie et à protéger les civils en Bosnie-Herzégovine et ils ont veillé à ce que l'ex-République yougoslave de Macédoine ne soit pas à son tour entraînée dans le conflit. Après les Accords de paix de Dayton et de Paris signés en 1995, quatre missions des Nations Unies ont contribué à rétablir la paix.

Aujourd'hui, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continue de collaborer avec le peuple du Kosovo à la mise en place d'une société démocratique qui fonctionne bien et jouisse d'une autonomie substantielle. Créée en 1999 après la fin des bombardements aériens de l'OTAN et le retrait des forces yougoslaves, la MINUK regroupe sous la tutelle de l'ONU les efforts déployés par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le système des Nations Unies.

En Abkhazie (Géorgie), une mission d'observateurs militaires des Nations Unies s'acquitte de son mandat de maintien de la paix tandis que les efforts diplomatiques se poursuivent en vue de parvenir à un règlement global du conflit géorgien/abkhaze.

### ***Dans les Amériques***

Les missions de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies ont contribué au règlement de conflits prolongés en Amérique centrale. En 1989, au Nicaragua, l'initiative de paix a abouti à la démobilisation volontaire du mouvement de résistance dont les membres ont remis leurs armes à l'ONU. En 1990, une mission des Nations Unies a observé les élections au Nicaragua — une première dans un pays indépendant. En El Salvador, le Secrétaire général a organisé des pourparlers de paix qui ont mis fin à douze années de combats; une mission de maintien de la paix des Nations Unies vérifie la mise en œuvre de tous les accords. Et au Guatemala, des négociations appuyées par l'ONU ont mis un terme à une guerre civile qui durait depuis trente-cinq ans.

Après le départ du président Jean-Bertrand Aristide le 29 février 2004 et à la demande du Président provisoire d'Haïti, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement immédiat d'une force multinationale pour faciliter un processus pacifique et constitutionnel dans le pays dans des conditions de sécurité et de stabilité. Il a ensuite établi en Haïti une mission de stabilisation des Nations Unies qui a pris le relais de la force multinationale en juin 2004. La mission de l'ONU s'est employée à préparer le terrain aux élections de 2005 et au transfert du pouvoir à un président élu le 7 février 2006.

### ***Au Moyen-Orient***

L'intérêt que l'ONU porte au conflit israélo-arabe remonte à près de six décennies, au cours desquelles ont eu lieu cinq véritables guerres. L'ONU a défini les principes devant régir une paix juste et durable, notamment dans deux résolutions du Conseil de sécurité, 242 (1967) et 338 (1973), qui constituent la base d'un règlement global.

L'ONU a appuyé d'autres initiatives visant à résoudre les problèmes politiques sous-jacents et organisé un certain nombre d'opérations de maintien de la paix dans la région. Le premier groupe d'observateurs militaires des Nations Unies a été créé en 1948, il est

toujours présent dans la région. C'est là également qu'a été établie, en 1956, pendant la crise de Suez, la première force de maintien de la paix des Nations Unies. Deux forces de maintien de la paix sont actuellement déployées dans la région. L'une, mise sur pied en 1974, maintient une zone de séparation entre les troupes israéliennes et les troupes syriennes sur les hauteurs du Golan. L'autre, établie en 1978, contribue à la stabilité dans le sud du Liban et a vérifié, en 2000, le retrait des troupes israéliennes de cette zone.

Sur le front diplomatique, l'ONU participe activement aux efforts visant à parvenir à une solution négociée en tant que membre du « Quatuor » — lequel comprend l'ONU, les États-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie. En 2003, les deux parties ont accepté une « Feuille de route » qui devrait conduire à une solution définitive reposant sur la coexistence de deux États, présentée par le Quatuor; cette solution n'a pas encore été mise en œuvre. En attendant, l'ONU continue à promouvoir un règlement pacifique de la situation, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et d'autres organes ainsi que du Secrétaire général et de son Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

En Iraq, après la phase la plus active de la guerre, le Conseil de sécurité a créé, le 14 août 2003, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Cette mission avait pour objet de coordonner l'aide humanitaire et l'appui à la reconstruction et de faciliter les processus politiques visant à établir un gouvernement iraquien souverain reconnu sur le plan international. Quelques jours plus tard, le 19 août, le Bureau des Nations Unies à Bagdad a été la cible d'un attentat terroriste qui a fait 22 morts, dont le chef de la Mission, Sergio Vieira de Mello, et plus de 150 blessés.

À la suite de cet attentat, le Secrétaire général a retiré de Bagdad la majeure partie du personnel international des Nations Unies qui y était en poste, ne laissant plus qu'une petite équipe pour assurer l'aide humanitaire de base. L'ONU continue néanmoins à offrir une assistance aussi bien dans le pays lui-même qu'à partir de l'étranger, en fournissant notamment des vivres et de l'eau et en dispensant des soins de santé sur tout le territoire national, essentiellement par l'intermédiaire de son personnel iraquien.

La fin de l'occupation et le rétablissement officiel de la souveraineté iraquienne, le 28 juin 2004, ont marqué une nouvelle étape dans le processus de transition en Iraq et conduit à des élections directes le 30 juin 2005. Avec l'appui de la MANUI, du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Division de l'assistance électorale du Secrétariat de l'ONU, et en dépit de la persistance des menaces de violence, les Iraquiens se sont rendus aux urnes pour exercer leurs droits politiques. L'Assemblée nationale de transition ainsi élue rédigera une constitution permanente qui sera présentée au peuple plus tard dans l'année pour approbation par référendum national.

### 3. CE QUE L'ONU FAIT POUR LA JUSTICE, LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT

# INTERNATIONAL

Grâce au travail de l'ONU, les gouvernements ont conclu de nombreux accords multilatéraux qui rendent la planète plus sûre et plus salubre, créent des débouchés et renforcent la justice pour tous. Ce vaste corpus de droit international, notamment d'instruments relatifs aux droits de l'homme, est l'une des grandes réalisations de l'Organisation.

## Droits de l'homme

Proclamée par l'Assemblée générale en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, hommes ou femmes, notamment le droit à la vie, à la liberté et à une nationalité; à la liberté de pensée, de conscience et de religion; au travail, à l'éducation, à l'alimentation et au logement; et le droit de participer aux affaires publiques.

Deux pactes internationaux auxquels la plupart des États sont parties donnent un caractère obligatoire à ces droits. Le premier porte sur les droits économiques, sociaux et culturels, le second sur les droits civils et politiques. Avec la Déclaration, ils constituent la Charte internationale des droits de l'homme.

La Déclaration universelle a jeté les fondements de quelque 80 instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment les deux pactes internationaux, les conventions sur l'élimination de la discrimination raciale et de la discrimination à l'égard des femmes, les conventions relatives aux droits de l'enfant, à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, au statut des réfugiés et à la prévention et à la répression du crime de génocide et les déclarations sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, le droit au développement et les droits des défenseurs des droits de l'homme.

Maintenant que ce travail d'élaboration de normes est quasiment achevé, les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme consistent surtout à faire appliquer les instruments existants. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui coordonne les activités de l'ONU dans ce domaine, œuvre auprès des gouvernements pour qu'ils respectent mieux les droits de l'homme, s'efforcent d'éviter les violations et coopèrent étroitement avec les instances des Nations Unies compétentes. Organe intergouvernemental, la Commission des droits de l'homme tient des réunions publiques au cours desquelles elle examine la conduite des gouvernements en matière de droits de l'homme, adopte de nouvelles normes et s'efforce de promouvoir les droits fondamentaux à travers le monde. Elle nomme des experts indépendants, appelés « rapporteurs spéciaux », qui lui font rapport sur des cas particuliers de violations des droits de l'homme ou examinent la situation des droits de l'homme dans tel ou tel pays.

Les organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme jouent également un rôle en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de lutte contre les causes profondes des affrontements. Un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des

Nations Unies ont une composante droits de l'homme. Au total, l'ONU mène actuellement, dans une trentaine de pays ou territoires, des activités qui contribuent à renforcer les capacités nationales en matière de législation, de gestion et d'éducation relatives aux droits de la personne, à faire la lumière sur les violations signalées et à aider les gouvernements à prendre les mesures correctives lorsqu'elles sont nécessaires.

Dans ses activités d'aide au développement, l'ONU met de plus en plus l'accent sur la nécessité de promouvoir le respect des droits de l'homme. L'Organisation considère en effet que le droit au développement s'inscrit dans une dynamique qui englobe les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux et vise à améliorer les conditions de vie de tous les individus d'une société. La clef du droit au développement est l'élimination de la pauvreté, une des principales missions de l'ONU.

## Droit international

La Charte des Nations Unies préconise expressément le développement progressif du droit international et sa codification. Les conventions, traités et normes — plus de 500 — résultant de ce travail sont autant d'instruments qui favorisent la paix et la sécurité internationales et le développement économique et social. Ils revêtent un caractère obligatoire pour les États qui les ratifient.

La Commission du droit international établit sur des sujets de droit international des projets de texte qui peuvent ensuite être adoptés sous forme de conventions ouvertes à la ratification des États. Certaines de ces conventions régissent les relations entre États : c'est le cas par exemple de la Convention sur les relations diplomatiques ou de la Convention sur l'utilisation des cours d'eau internationaux.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international élabore des règles et des directives visant à harmoniser les lois qui régissent le commerce international et à faciliter leur adoption. L'ONU a également fait œuvre de pionnier en matière de droit de l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement administre des accords tels que la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention pour la protection de la couche d'ozone et la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux.

Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui porte sur le problème du réchauffement planétaire, est entré en vigueur le 16 février 2005. Il fait obligation aux pays industrialisés de réduire leurs émissions combinées des six principaux gaz à effet de serre durant la période 2008-2012 en deçà des niveaux de 1990. Au moment de son entrée en vigueur, il avait été ratifié par 140 pays.

La Convention sur le droit de la mer vise à assurer à tous les pays l'accès aux richesses des océans dans des conditions équitables, à préserver ceux-ci de la pollution et à faciliter la liberté de navigation et la recherche. La Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes est l'instrument international le plus important en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants.

L'ONU est au cœur de toutes les activités internationales visant à créer un cadre ju-

ridique contre le terrorisme. Plus d'une douzaine de conventions internationales se rapportant à cette question ont été négociées sous ses auspices, notamment la Convention de 1979 contre la prise d'otages, la Convention de 1997 pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention de 1999 pour la répression du financement du terrorisme; un traité global contre le terrorisme est en cours d'élaboration.

En 2001, à la suite des attentats du 11 septembre contre les États-Unis, le Conseil de sécurité a adopté une résolution d'une large portée visant les terroristes, dans le cadre des dispositions coercitives de la Charte des Nations Unies. Cette résolution stipule notamment que tous les États doivent prévenir le financement des actes de terrorisme, ériger en infraction la fourniture de fonds destinés à ces actes et geler instantanément les avoirs financiers de ceux qui s'y livrent. Le Conseil a invité les États Membres à accélérer l'échange de renseignements sur les mouvements terroristes et décidé qu'ils devraient se prêter mutuellement la plus -grande assistance lors des enquêtes criminelles et autres procédures -portant sur les actes de terrorisme.

## En finir avec l'impunité

Les violations massives du droit humanitaire survenues lors du conflit dans l'ex-Yougoslavie ont incité le Conseil de sécurité à créer en 1993 un tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'avoir commis ces crimes de guerre. En 1994, le Conseil a créé un deuxième tribunal chargé de juger les affaires concernant des accusations de génocide au Rwanda. Un certain nombre d'accusés ont déjà été reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement. En 1998, le Tribunal pour le Rwanda a prononcé le premier verdict jamais émis par une cour internationale sur le crime de génocide, ainsi que la première sentence de l'histoire pour ce crime.

L'ONU a atteint l'un de ses principaux objectifs, à savoir mettre en place un mécanisme international qui oblige les auteurs de violations massives des droits de l'homme à rendre des comptes, en 1998 lorsque les gouvernements ont créé une cour pénale internationale afin de punir les auteurs de génocide et autres crimes contre l'humanité. En votant pour sa création, la communauté internationale a montré clairement aux auteurs d'atrocités qu'ils ne peuvent plus agir en toute impunité ni partir du principe que leurs crimes resteront sans suite. Le Statut de la Cour est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002. En mars 2005, ayant conclu à des violations massives des droits de l'homme, le Conseil de sécurité a déféré au Procureur de la Cour pénale internationale la situation dans la région soudanaise du Darfour.

L'ONU a également contribué à élaborer un certain nombre de conventions ayant trait au droit international humanitaire, telles la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Convention de 1980 sur les armes inhumaines (relative aux armes produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination).

## Autres mesures en faveur de la justice et de l'égalité des

## chances

En 1945, 750 millions de personnes vivaient dans des territoires non autonomes. Aujourd'hui, elles sont à peine plus d'un million, grâce, pour une large part, au rôle crucial joué par l'ONU, qui a encouragé les aspirations des peuples dépendants et aidé ceux-ci à accéder à l'indépendance. Depuis 1960, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, une soixantaine de territoires coloniaux ont accédé à l'indépendance et sont entrés à l'ONU en tant qu'États Membres souverains.

L'ONU a mené pendant plus de trente ans une campagne dont le but était de mettre fin au système de ségrégation raciale sud-africain connu sous le nom d'apartheid. En 1994, une mission de l'ONU a observé les premières élections multiraciales du pays.

Depuis sa création, l'ONU s'efforce d'affirmer l'égalité fondamentale de tous et de combattre le racisme sous toutes ses formes. En 2001, une conférence mondiale organisée à la demande de l'Assemblée générale a permis d'examiner les moyens de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

## 4. CE QUE L'ONU FAIT POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

Des catastrophes humanitaires peuvent se produire n'importe où, à tout moment. Quelle qu'en soit la cause, inondation, sécheresse, tremblement de terre ou conflit, une catastrophe humanitaire se traduit par des pertes en vies humaines, des déplacements de population et de grandes souffrances et laisse dans son sillage des communautés incapables de subvenir à leurs propres besoins.

### Aide d'urgence

En cas de catastrophe, les organismes des Nations Unies fournissent des vivres, un abri, des médicaments et un appui logistique aux victimes, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Pour financer cette assistance et l'acheminer jusqu'à ceux qui en ont besoin, l'ONU mobilise des milliards de dollars auprès de donateurs internationaux. Au cours de la seule année 2003, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé 22 appels interinstitutions et recueilli plus de 3,4 milliards de dollars pour porter secours à 67,8 millions de personnes dans 22 régions et pays différents. Le Bureau est dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence, qui assure également les fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

L'ONU doit surmonter des problèmes majeurs sur le plan logistique et sur celui de la sécurité pour fournir une assistance humanitaire sur le terrain. Les agents humanitaires se sont vu refuser l'accès aux personnes dans le besoin, et les belligérants ont délibérément pris comme cible des civils et des agents des organismes d'aide. Depuis 1992,

quelque 220 membres du personnel civil des Nations Unies ont été tués alors qu'ils travaillaient pour des opérations humanitaires. Au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 2004, on a enregistré plus de 120 attaques contre du personnel de l'ONU, dont 10 cas de viol ou de sévices sexuels, ainsi que 139 cas de harcèlement. Il y a eu sept attentats violents contre des complexes ou des convois des Nations Unies et 52 cas d'occupation de locaux des Nations Unies par la force. Dans le cadre des efforts déployés pour protéger les populations affectées, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme joue un rôle de plus en plus actif dans la réponse apportée par l'ONU aux situations d'urgence.

L'action entreprise par les Nations Unies pour faire face aux crises humanitaires est coordonnée par un comité composé des principaux organismes d'aide humanitaire et présidé par le Coordonnateur des secours d'urgence. Ce comité compte parmi ses membres le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Des institutions spécialisées y sont également représentées, de même que les principales organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'aide humanitaire, comme le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## Action humanitaire

Le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies est chargé de mettre au point la politique en matière d'action humanitaire et de promouvoir les causes humanitaires, en contribuant, par exemple, à sensibiliser l'opinion publique aux conséquences de la prolifération des armes légères ou aux effets des sanctions.

Le HCR vient en aide aux réfugiés ou aux personnes déplacées, qui ont quitté leurs foyers à cause de la guerre, de persécutions ou d'atteintes aux droits de l'homme. Au début de 2004, il s'occupait ainsi de quelque 17,1 millions de personnes dans plus de 120 pays, dont 4,4 millions de déplacés dans leur propre pays (plus de 1,2 million dans la seule Colombie), de 9,7 millions de réfugiés, de 1,1 million de réfugiés rentrés dans leurs foyers et près d'un million de demandeurs d'asile.

Le PAM, qui est le plus grand organisme d'aide humanitaire du monde, apporte une aide alimentaire d'urgence dans le monde entier. En 2003, il a livré 6 millions de tonnes de vivres à 110 millions de personnes dans 83 pays, dont 56 millions d'enfants affamés.

Depuis 10 ans, 300 000 enfants ont été recrutés comme soldats; au cours de la même période, la guerre a tué 2 millions d'enfants et en a blessé ou handicapé de façon permanente 6 millions d'autres. Guerre et troubles civils ont également fait 13 millions d'enfants déplacés dans leur propre pays et 10 millions d'enfants réfugiés, dont un grand nombre ont été séparés de leurs parents. L'UNICEF cherche à répondre aux besoins de ces enfants en leur apportant une aide matérielle sous la forme de vivres, d'eau salubre, de médicaments et d'abris. L'UNICEF a également lancé le concept de l'enfance « zone de paix », proclamé des « jours de tranquillité » et créé des « couloirs de la paix » pour contribuer à protéger les enfants dans les zones de conflit armé et leur fournir des servi-

ces essentiels.

Prévention des catastrophes et planification font également partie de l'action humanitaire menée par les Nations Unies. En cas de catastrophe, le PNUD coordonne les secours au niveau local, tout en apportant son appui au relèvement et au développement à plus long terme.

Dans les pays où les situations d'urgence se prolongent, ou dans ceux qui sortent d'un conflit, on conçoit de plus en plus l'aide humanitaire comme s'inscrivant dans le cadre d'un effort global de consolidation de la paix, parallèlement à l'aide au développement, à l'aide politique et à l'assistance financière.

La plus impressionnante des catastrophes naturelles de ces dernières années a peut-être été le séisme-tsunami qui a secoué la région de l'océan Indien. À l'aube du dimanche 26 décembre 2004, un séisme de magnitude 9,2 sur l'échelle de Richter a frappé la côte ouest du nord de Sumatra, déclenchant de puissants tsunamis, dont certains atteignaient jusqu'à 10 mètres de haut et se déplaçaient dans l'océan Indien à plus de 500 kilomètres à l'heure. Ces tsunamis ont ravagé les zones côtières en Inde, en Indonésie, au Sri Lanka, en Thaïlande, aux Maldives, au Myanmar, aux Seychelles et en Somalie. En avril 2005, on évaluait à plus de 217 000 le nombre des morts, à 51 000 le nombre des personnes portées disparues et à plus d'un million le nombre de sans-abri.

Le système des Nations Unies est entré en action immédiatement pour répondre à une grande diversité de besoins humanitaires : agriculture, coordination et services d'appui, relèvement économique et infrastructure, éducation, hébergement des familles, assistance autre qu'alimentaire, déminage, protection des droits de l'homme et état de droit, sécurité, eau et assainissement. À cette fin, un appel « éclair » à hauteur de 977 millions de dollars a été lancé le 5 janvier 2005 pour financer l'intervention humanitaire critique d'une quarantaine d'organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales (ONG). Et, le 1<sup>er</sup> février, le Secrétaire général a nommé l'ancien président des États-Unis, William Jefferson Clinton, son envoyé spécial pour les pays touchés par les tsunamis.

En sa qualité d'envoyé spécial, le président Clinton a notamment pour tâches de coordonner l'effort de relèvement au niveau politique, de faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et de la reconstruction, de veiller à ce que les donateurs versent les contributions annoncées et à ce que cet argent atteigne les collectivités qui en ont le plus besoin, de mobiliser l'appui aux efforts régionaux visant à créer des mécanismes de prévention et d'atténuation des catastrophes et de s'assurer que, conformément aux propositions qui ont été faites, un système d'alerte avancée pour la région est effectivement mis en place de manière coordonnée et cohérente.

## Réfugiés palestiniens

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'occupe, depuis 1949, de secourir les réfugiés palestiniens. À l'heure actuelle, il fournit des services essentiels en matière de santé et d'éducation, des secours et des services sociaux et met en œuvre des programmes générateurs de revenus destinés à plus de 4 millions de réfugiés palestiniens dans la région. Un coor-

donneur des Nations Unies supervise toute l'aide au développement apportée par le système des Nations Unies au peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie.

## 5. CE QUE L'ONU FAIT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Une des tâches principales de l'ONU consiste à promouvoir le relèvement des niveaux de vie et le plein-emploi et à faciliter le progrès et le développement dans les domaines économique et social. Les organismes des Nations Unies consacrent 70 % de leurs activités à la réalisation de cet objectif. Leur effort repose sur l'idée qu'il est indispensable d'éliminer la pauvreté et d'améliorer le bien-être de tous pour créer les conditions d'une paix durable dans le monde.

L'ONU dispose d'atouts majeurs pour promouvoir le développement. Elle est présente dans le monde entier et ses activités portent sur l'ensemble des secteurs économique et social ainsi que sur celui des secours d'urgence. Elle ne représente aucun intérêt national ou commercial particulier. Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes, tous les pays, riches ou pauvres, ont voix au chapitre.

### Définition d'un programme d'action

L'ONU a joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un consensus international sur l'action en faveur du développement. Depuis 1960, l'Assemblée générale contribue à définir des priorités et des objectifs dans le cadre d'une série de stratégies internationales décennales. Bien que ciblées, ces stratégies soulignent toujours que le développement social et économique forme un tout. L'ONU continue de formuler de nouveaux objectifs dans des domaines clefs tels que le développement durable, la promotion de la femme, le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance, ainsi que d'élaborer des programmes en vue de leur réalisation.

Lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000, les dirigeants du monde entier ont adopté la Déclaration du Millénaire qui fixe des objectifs quantifiables à atteindre d'ici à 2015, dans un certain nombre de domaines — lutte contre la misère et la faim, universalité de l'enseignement primaire, promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle, lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et protection de l'environnement —, notamment : réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, garantir à tous les enfants du monde un cycle complet d'études primaires, éliminer toutes les inégalités d'accès entre filles et garçons à tous les niveaux d'éducation et diminuer considérablement la mortalité infantile tout en améliorant la santé maternelle.

L'Assemblée générale a décidé que l'examen quinquennal de la mise en œuvre de sa Déclaration du Millénaire de 2000 coïnciderait avec le sixième anniversaire de l'ONU, en 2005.

## Aide au développement

Les organismes des Nations Unies œuvrent de diverses façons à la promotion d'objectifs économiques et sociaux.

Les mandats des institutions spécialisées couvrent pratiquement tous les domaines de l'activité économique et sociale. Ces institutions offrent une assistance technique et d'autres formes d'aide pratique aux pays du monde entier. En coopération avec l'ONU, elles aident à formuler des politiques, à définir des normes et des directives, à promouvoir l'appui nécessaire et à mobiliser des fonds. La Banque mondiale, par exemple, a accordé, en 2004, 20,1 milliards de dollars de prêts à une centaine ou presque de pays en développement.

Le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCCS), qui comprend le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, des fonds et des programmes, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation mondiale du commerce, assure une coordination étroite entre l'ONU et les institutions spécialisées.

Les programmes et fonds des Nations Unies exécutent, sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les tâches qui incombent à l'ONU dans les domaines économique et social. Pour renforcer la coopération entre ces organes, le Secrétaire général a créé, en 1997, le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui re-groupe les fonds et programmes concernés.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal donateur multilatéral de fonds destinés à financer le développement humain durable dans le monde, prend une part active à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) joue un rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de la survie à long terme, de la protection et du développement des enfants. Les programmes qu'il exécute dans près de 160 pays et territoires sont axés sur la vaccination, les soins de santé primaires, la nutrition et l'éducation de base.

De nombreux autres programmes des Nations Unies cherchent à promouvoir le développement, en partenariat avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est au premier rang des organismes d'aide alimentaire internationaux tant pour les secours d'urgence que pour l'aide au développement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle de tout premier plan au niveau international en ce qui concerne l'aide en matière de population. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) encourage le recours à des pratiques environnementales rationnelles dans le monde entier, tandis que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) apporte une assistance aux personnes qui vivent dans des logements insalubres.

La CNUCED s'efforce de promouvoir le commerce international. Elle s'emploie également, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est une entité distincte, à favoriser les exportations des pays en développement, par l'intermédiaire du Centre du commerce international.

## Mise en commun des ressources

Les organismes des Nations Unies cherchent de plus en plus à conjuguer leurs efforts pour faire face à des tâches complexes qui relèvent du domaine de compétence de plusieurs organisations et auxquelles aucun pays ne peut s'attaquer isolément.

Dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), huit organismes et programmes des Nations Unies œuvrent de concert pour lutter contre une épidémie qui touche aujourd'hui quelque 40 millions de personnes dans le monde. Au cours de la seule année 2004, près de 3 millions de personnes sont mortes du sida et on a dénombré 5 millions de nouveaux cas d'infection au VIH.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le Secrétaire général a réclamé la création en 2001, est un partenariat qui réunit les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les collectivités touchées. En 2005, il a engagé quelque 3 milliards de dollars dans 128 pays pour financer des interventions musclées contre ces trois maladies qui font chaque année plus de 6 millions de victimes. Des initiatives conjointes visant à généraliser la vaccination et à mettre au point de nouveaux vaccins ont recueilli l'appui de chefs d'entreprises, de fondations philanthropiques, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, ainsi que de l'UNICEF, de l'OMS et de la Banque mondiale.

Le Fonds pour l'environnement mondial, dont le budget de 4,5 milliards de dollars est administré par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, aide les pays en développement à exécuter des programmes dans le domaine de l'environnement. Et le système des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative de l'Union africaine qui sert de cadre à l'appui international au développement en Afrique.

## INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisations autonomes reliées à l'ONU par des accords spéciaux :

**FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et -l'agriculture)**

*Contribue à améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire et à améliorer le niveau de vie des populations rurales.*

**AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)**

*Organisation intergouvernementale autonome qui s'emploie, sous les auspices de l'ONU, à promouvoir l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire.*

**OACI (Organisation de l'aviation civile internationale)**

*Fixe les normes internationales en matière de sécurité et d'efficacité des transports aériens et coordonne la coopération internationale pour tout ce qui a trait à l'aviation civile.*

**FIDA (Fonds international de développement agricole)**

***Mobilise des ressources financières en vue d'accroître la production agricole et d'améliorer le niveau nutritionnel des collectivités les plus pauvres des pays en développement.***

**OIT (Organisation internationale du Travail)**

***Élabore des politiques et programmes destinés à améliorer les conditions de travail et les possibilités d'emploi et fixe, en la matière, des normes que nombre de pays ont adoptées un peu partout dans le monde.***

**FMI (Fonds monétaire international)**

***Facilite la coopération monétaire et la stabilité financière internationales et offre un cadre permanent de consultations, de conseils et d'assistance dans le domaine financier.***

**OMI (Organisation maritime internationale)**

***Contribue à l'amélioration des procédures internationales en matière de transport maritime ainsi que des normes de sécurité en mer et s'emploie à réduire la pollution du milieu marin par les navires.***

**UIT (Union internationale des télécommunications)**

***Favorise la coopération internationale en vue d'améliorer les communications de tous ordres, coordonne l'utilisation des fréquences pour la radio et la télévision, encourage l'adoption de mesures de sécurité et organise des travaux de recherche.***

**UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)**

***S'emploie à promouvoir l'éducation pour tous, le développement culturel, la protection du patrimoine naturel et culturel mondial, la coopération scientifique internationale, la liberté de la presse et la communication.***

**ONUUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)**

***S'emploie à promouvoir le progrès industriel dans les pays en développement au moyen d'activités d'assistance technique, de services consultatifs et d'activités de formation.***

**UPU (Union postale universelle)**

***Fixe des règles internationales pour les services postaux, offre une assistance technique et encourage la coopération dans le domaine postal.***

**OMS (Organisation mondiale de la santé)**

***Coordonne des programmes destinés à régler les problèmes de santé et à permettre à tous de jouir de la meilleure santé possible. Ses domaines d'action sont notamment l'immunisation, l'éducation sanitaire et la distribution de médicaments essentiels.***

**OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)**

*Encourage la protection de la propriété intellectuelle au niveau international et facilite la coopération en matière de droits d'auteur, de marques déposées, de plans industriels et de brevets.*

**Groupe de la Banque mondiale**

*Offre des prêts et une assistance technique aux pays en développement en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance économique durable.*

**OMM (Organisation météorologique mondiale)**

*S'emploie à promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de l'atmosphère terrestre et des changements climatiques et facilite l'échange de données météorologiques au niveau mondial.*

**OMT (Organisation mondiale du tourisme)**

*Sert de forum mondial pour les questions se rapportant aux politiques touristiques et de base de référence pour les savoir-faire en la matière.*

**Pour plus de précisions** concernant l'Organisation des Nations Unies, veuillez vous adresser au Centre d'information des Nations Unies ou à l'Association pour les Nations Unies dans votre pays, ou encore au Groupe des renseignements (Bureau GA-53, Organisation des Nations Unies, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique; courriel : ***inquiries@un.org***). Vous pouvez aussi consulter la page d'accueil du site Web de l'ONU (***http://www.un.org/french/***) qui offre des liens vers les sites des bureaux, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Vous trouverez par ailleurs des informations plus détaillées dans d'autres publications, en particulier *L'ABC des Nations Unies* et *Building Sustainable Peace*, que vous pourrez obtenir en vous adressant au Service des publications (***www.un.org/Pubs***), soit à New York (télécopie : 1 (212) 963-3489; -courriel : ***publications@un.org***), soit à Genève (télécopie : (41-22) 917-0027; courriel : ***unipubli@unog.ch***).